



Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu
- P.I.E.C.B. SCIC SA -

9/11 Chemin des Saints Pères 93290 Tremblay en France

Tél. : 01.49.63.63.63 (répondeur horodateur)

Fax : 01.49.63.63.62

Email : contact@parcdequitation.fr Site : www.parcdequitation.fr

TARIFS TTC ET CONDITIONS DE VENTE SAISON 2022/2023

Document annexe au Contrat d'inscription valable du 01 septembre 2022 au 31 août 2023

Tarifification simplifiée des activités équestres avec le cumul des 2 prestations suivantes :

DROIT D'ACCÈS ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (TVA 5,5%) + ENSEIGNEMENT (TVA 20%)

(Prix TTC sous réserve d'un changement de législation concernant les taux de TVA applicables)

**PART SOCIALE (*) volontaire à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif sous forme
Société Anonyme P.I.E.C.B. SCIC SA : 30 €**

(*) : cf. Art. 5 du Règlement Intérieur concernant les activités au dos du présent document

FRAIS D'INSCRIPTION

Individuel : 50 €

Famille : 80 €

Licence fédérale 2023 : 25 € (né(e) en 2005 et après) 36 € (né(e) en 2004 et avant)

TARIFS DES ACTIVITES

L'assurance Annulation Forfait facultative n'est **PAS COMPRISE** dans ces tarifs

Tarifs de base

Leçon de passage : 44 € TTC l'heure

Sur réservation selon disponibilité

- *Né(e) entre 2008 et 2017*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Junior : 621 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Junior : 1118 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

- *Né(e) en 2007 et avant*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Senior : 778 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Senior : 1432 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

Heure **Fréquence Moins : 33,50 € TTC**

(Heure réservée au cavalier d'un niveau estimé suffisant par l'établissement)

STAGES

Junior (journée) : 63,50 € TTC – (½ journée) : 32 € TTC

Senior (journée) : 74 € TTC – (½ journée) : 37 € TTC

Challenge Interne : 31,50 € TTC

Tarifs résidents SEAPFA

Aulnay sous Bois – Le Blanc Mesnil – Sevrans – Tremblay en France – Villepinte
sur présentation d'un justificatif de domicile

Leçon de passage : 34 € TTC l'heure

Sur réservation selon disponibilité

- *Né(e) entre 2008 et 2017*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Junior : 454 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Junior : 800 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

- *Né(e) en 2007 et avant*

Forfait annuel 1 heure/semaine **Senior : 552 € TTC**

Forfait annuel 2 heures/semaine **Senior : 1038 € TTC**

(Selon niveau et disponibilité)

Heure **Fréquence Moins : 26 € TTC**

(Heure réservée au cavalier d'un niveau estimé suffisant par l'établissement)

STAGES

Junior (journée) : 44 € TTC – (½ journée) : 23 € TTC

Senior (journée) : 52 € TTC – (½ journée) : 27,50 € TTC

Challenge Interne : 24 € TTC

Tarif Heure de Groupe : sur devis

Art. 5 du Règlement Intérieur concernant les activités au dos du présent document



Depuis septembre 2001 l'équipe gestionnaire du Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu s'efforce de proposer les tarifs les plus accessibles tout en confortant l'équilibre financier de l'établissement.

Le Conseil d'administration du Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu a décidé d'appliquer une augmentation des tarifs pour cette saison 2022-2023 en la limitant au plus raisonnable compte-tenu du contexte économique inflationniste actuel.

Article 5 du Règlement Intérieur concernant les activités et leurs tarifs

- Les frais d'inscription versés lors du dépôt du dossier d'inscription ne pourront donner lieu à aucun remboursement en cas de désistement ou pour quelque raison autre que ce soit.

Forfait et licence sont nominatifs, donc non échangeables, payables dans leur totalité le jour de la rentrée du cavalier.

(Possibilité de paiement par chèque jusqu'à 4 fois sans frais pour les forfaits annuels à la rentrée de septembre)

Ces forfaits annuels ne peuvent faire l'objet d'un remboursement que dans le seul cadre contractuel de l'assurance annulation proposée à l'inscription et librement contractée ou non par le cavalier à titre personnel auprès du cabinet d'assurance :

Cabinet PEZANT

Agent Général GENERALI FRANCE Assurances

25 Quai de la Londe

BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tél 02.31.06.11.60 – Fax 02.31.94.24.74

Les Forfaits Club ne sont pas remboursables par le Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu en cas d'arrêt de la pratique et ce quelle que soit la cause.

- La domiciliation déclarée sur la fiche d'inscription de la saison en cours vaut pendant toute ladite saison pour l'application des tarifs dits « de base » et « résidents SEAPFA ».
- Le **Forfait** est un abonnement annuel à raison d'une ou deux leçons hebdomadaires **non reportables** par semaine scolaire francilienne à jour et heure fixes, **valable du 12/09/2022 au 08/07/2023 inclus pour le forfait annuel. L'heure Fréquence Moins est une leçon valable au cours de la saison 2022/2023, sans abonnement, selon les disponibilités du planning. Cette heure, non reportable, est réservée au seul cavalier Senior, coopérateur à jour de ses frais d'inscription annuels et de sa licence fédérale de la saison en cours, dont le niveau de pratique est estimé suffisant par l'établissement pour une pratique irrégulière sans se mettre en défaut vis à vis des autres participants et de lui-même.**
- **Pour une gestion attentive et respectueuse du travail et de l'alimentation de la cavalerie, il est demandé aux cavaliers de signaler leur absence au plus tôt soit par téléphone, par écrit ou oralement à toute personne en poste au bureau de l'accueil et non aux membres du personnel aux manèges, aux écuries ou sur le terrain.**
- À partir de trois absences consécutives non signalées, la place dans la leçon n'est plus réservée.
- En cas de défaut de paiement, le cavalier peut être mis à pied si nécessaire jusqu'à la régularisation de sa situation financière. Il ne pourrait alors prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la mise à pied le prive.
- L'inscription à des activités ponctuelles ou des stages est réservée aux membres pratiquants à jour de leur cotisation annuelle. Elle est nominative et payable d'avance. Aucune inscription à une activité ou à un stage n'est donc valable sans être assortie de l'intégralité de son règlement financier. Aucun remboursement n'est possible sauf sur présentation, sous huitaine au plus tard, d'un certificat médical d'inaptitude du pratiquant à l'activité sportive à la date concernée. Il sera alors retenu 20% du tarif de l'activité pour les activités internes à l'équipement et 50% du tarif de l'activité pour les activités externes à l'équipement.
- Le Parc d'équitation du Château Bleu se réserve la possibilité de remanier, si besoin était, le planning et l'organisation des leçons et activités selon ses nécessités et contraintes de gestion. Cela ne saurait lui être opposé.